

Le gouvernement doit sécuriser les solutions de terrain qui fonctionnent

Le Mouvement des Régies est l'un des membres du collectif IAE qui regroupe les principales structures de l'insertion par l'activité économique. Le mouvement a cosigné cet appel qui alerte sur les risques pesant sur le secteur de l'insertion par l'activité économique.

L'INSEE a publié le 10 février ses chiffres pour le dernier trimestre 2025 avec une hausse de 56 000 nouveaux chômeurs, soit 2,5 millions de personnes et un taux de chômage qui remonte à près de 8 % de la population active. Dans un contexte de dégradation du marché du travail et d'augmentation des précarités, fragiliser les politiques d'insertion serait un non-sens économique et social. Or, les arbitrages budgétaires en cours font peser des risques majeurs sur le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), au mépris des orientations votées par le Parlement.

Les 4 600 structures qui maillent le territoire national offrent aux personnes privées d'emploi des parcours d'insertion professionnelle. Selon la DARES, les structures de l'IAE (associations, entreprises, coopératives) exercent majoritairement dans le tertiaire, dans des secteurs proches de ceux de l'économie sociale et solidaire (ESS). Les supports d'activité répondent à des besoins non satisfaits, complémentaires de l'offre économique locale. Ils jouent un rôle important dans l'aménagement solidaire des territoires.

En ce sens, ce secteur donne accès au travail et à des formations de base comme à des compétences reconnues et représente un maillon essentiel de l'accompagnement social permettant la remobilisation des salarié-es en insertion. Les « sorties dynamiques » permettent de mesurer tous les effets de ces parcours au-delà du seul retour à l'emploi ordinaire, faisant de ce dispositif une politique publique efficace comme le rapportait la Cour des Comptes en 2019. Des arbitrages 2026 qui doivent respecter les orientations du Parlement et les moyens votés en 49-3.

Le Gouvernement est amené actuellement à réaliser des arbitrages des crédits du secteur de l'insertion par l'activité économique après une séquence parlementaire qui a montré l'attachement objectif des élu-es au travail de terrain de ces structures toutes entières dédiées à l'accompagnement des personnes éloignées ou très éloignées de l'emploi.

Force est de constater que le secteur n'a pas eu de garanties concernant la poursuite d'un fonds de formation dédié aux personnes en parcours (PIC IAE) distinct des moyens dédiés aux aides aux postes et votés au parlement. Celles-ci risquent donc d'être amputées des moyens nécessaires à la formation des salarié-es, mais également des moyens dévolus aux entreprises adaptées (EA) qui n'ont pas été réintégrés dans le PLF soumis au 49-3.

Cette situation budgétaire, après le vote, n'est pas acceptable et pose de réels enjeux démocratiques. Ce sont des milliers de parcours qui vont être supprimés malgré le soutien transpartisan des parlementaires, des centaines de postes d'encadrement qui risquent d'être supprimés par des structures également impactées par la remise en cause des financements des départements ou régions. Le « Collectif IAE » appelle le Gouvernement à : sécuriser les moyens déjà contraints alloués aux aides aux postes pour permettre le recrutement puis l'accompagnement des personnes bénéficiaires ; garantir des moyens suffisants pour la formation professionnelle de ces personnes, levier indispensable à la réussite de leur parcours d'insertion. ■

Extrait du communiqué de presse du 16 février 2026